



Eau'bjectif Mortagne

Règlement du concours photographique
et bulletin d'inscription

REGLEMENT

La Communauté de Communes de la Mortagne organise son 1^{er} concours photographique intitulé "Eau'bjectif Mortagne". Le concours se déroule jusqu'au **vendredi 4 juin 2010 - 9h00**. Il s'adresse à tous les photographes amateurs, adultes et jeunes.

article 1 : préambule

Le concours photographique est organisé par la Communauté de Communes de la Mortagne. Il est gratuit. Il est ouvert à tous les photographes amateurs : adultes et jeunes (-18 ans). Il est interdit aux photographes professionnels et aux membres du jury.

article 2 : le thème

"L'eau dans notre vie et dans la nature"

article 3 : dispositions pratiques

- Les participants peuvent remettre deux photos, toutes catégories confondues.
- Les procédés autorisés sont : l'argentique et le numérique avec tirage sur papier photo.
- Les catégories livrées à l'appréciation du jury sont quel que soit le sujet :
 - jeunes photographes
 - 8-12 ans
 - 13-18 ans
 - adultes
- Le format de la photo sera 20X30, présenté sans support et sans marge.
- Chaque photo portera **obligatoirement** au dos :
 - . un titre court,
 - . le lieu et la date de la prise de vue,
 - . le sens de la photo haut/bas
 - . la catégorie d'âge concourue à la date de fin du concours,
 - . la mention : *"reproduction libre de droit pour la Communauté de Communes de la Mortagne"*.
 - . le concurrent devra s'assurer l'accord écrit des personnes photographiées lorsque la photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image.

article 4 : envoi et retour des photos

- Les photographies seront accompagnées d'un bulletin d'inscription figurant sur le tract ou photocopié, rempli de façon lisible et précisant : nom, prénom, date de naissance, adresse et téléphone du concurrent.
 - Elles devront parvenir avant le **vendredi 4 juin 2010 - 9h00**, à l'adresse suivante : *concours photo « Eau'bjectif Mortagne » – Communauté de Communes de la Mortagne – 1 rue Georges Clémenceau – 54830 GERBÉVILLER*.
- La participation au concours étant gratuite, la Communauté de Communes ne renvoie pas les photos.

article 5 : le jugement

Les photos seront jugées sans support. Le jury sera composé

- des membres du groupe de travail "Culture",
- de photographes professionnels ou amateurs avertis.

Le jury sera souverain et ses décisions seront sans appel.

article 6 : exposition

Une exposition des photos éventuellement sélectionnées par le jury aura lieu le dimanche 20 juin 2010 à Gerbéviller.

article 7 : les prix

Le concours est doté de plusieurs prix répartis selon les 3 catégories d'âge. Un prix du public viendra récompenser la photo que celui-ci aura choisie par vote parmi celles exposées (et éventuellement présélectionnées par le jury) le dimanche 20 juin 2010. En outre, un prix spécial sera décerné parmi les concurrents habitant la Communauté de Communes de la Mortagne.



article 8 : distribution des prix

Les lauréats seront avisés des résultats par courrier. Les résultats seront consultables sur le site internet de la Communauté de Communes de la Mortagne : www.cc-mortagne54.fr. Ils seront publiés dans le bulletin intercommunal "Au fil de la Mortagne" et dans la presse locale. Pour les lauréats éloignés, le prix sera expédié par La Poste.

article 9 : publication

Chaque concurrent autorise la communauté de communes à utiliser ses photos, sans but lucratif (affiches, bulletin intercommunal, illustrations, documents d'intérêt général,...), y compris sur le site internet de la communauté de communes.

article 10 : acceptation du règlement

- La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement sans possibilité de réclamation quant aux résultats ni au retour des photos.
- La communauté de communes ne pourrait être tenue responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé. Elle ne saurait non plus être tenue responsable des retards ou des pertes d'envois du fait des services postaux ou de leur destruction par tout autre cas.

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner avant le **vendredi 4 juin 2010 - 9h00** (avec vos photos) à :

Communauté de Communes de la Mortagne - concours photo "Eau'bjectif Mortagne" 1 rue Georges Clémenceau- 54830 GERBÉVILLER

NOM : Prénom : date de naissance :

adresse :

code postal : commune :

adresse internet :

téléphone :

Pour chaque photo, indiquez la catégorie choisie (mettre « 8-12 ans », « 13-18 ans » et « + de 18 ans ») :

photo A : photo B :

Je participe au concours proposé par la Communauté de Communes de la Mortagne. Je déclare avoir pris connaissance du règlement et accepte de m'y conformer. Je déclare être l'auteur des photographies envoyées. J'autorise la Communauté de Communes de la Mortagne à exposer et reproduire mes photographies dans un but de promotion de la communauté de communes.

Fait à, le

signature précédée de la mention « lu et approuvé »

(pour les mineurs, signature obligatoire du représentant légal)